

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **23 mai 2017 à 20h00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présent(e)s les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac

Étaient absent(e)s les conseill(e)r(e) : Mme Lise Charest (absence motivée)
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

92-05-17

Ouverture de la séance

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-05-17

PIIA – Demande d'approbation d'un nouveau modèle de maison supplémentaire (Le Sommet)

ATTENDU QUE le projet «Le Sommet» se trouve dans la zone RC-7 et est par conséquent soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà approuvé treize (13) modèles de maison pour ce projet et qu'un autre modèle apportera plus de variété ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le modèle «Yvette & Tony» pour le 128, rue de la Salamandre (lot 5447046);

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'accepter le modèle de maison supplémentaire nommé «Yvette & Tony» pour le projet «Le Sommet» à condition de respecter les normes établies par la résolution numéro 39-04-13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

94-05-17

PIIA – Demande d'approbation d'un nouveau modèle de maison supplémentaire (Le Sommet)

ATTENDU QUE le projet «Le Sommet» se trouve dans la zone RC-7 et est par conséquent soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà approuvé treize (13) modèles de maison pour ce projet et qu'un autre modèle apportera plus de variété ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le modèle «Le Tefnet» pour 7 rue du Sommet (lot 5447044);

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le modèle de maison supplémentaire nommé «Le Tefnet » pour le projet «Le Sommet» à condition de respecter les normes établies par la résolution numéro 39-04-13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

95-05-17

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h12.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière